



**ASSOCIATION DIOCESAINE DE POITIERS**  
1-3 place Sainte Croix - 86035 POITIERS Cedex  
Tél. : 05 49 50 12 05 – Fax 05 49 60 07 73  
e-mail : [secretariat-eveche@poitiers-catholique.fr](mailto:secretariat-eveche@poitiers-catholique.fr)

*Commission immobilière et des travaux*

Le 12 mai 2016

### **Note**

#### **Aux curés et aux membres des Conseils paroissiaux des affaires économiques**

Père, chers amis,

Compte-tenu de l'expérience et des questions posées, il apparaît nécessaire de se donner des repères communs et une méthode quand une paroisse envisage des travaux concernant les biens immobiliers appartenant au diocèse.

Plusieurs étapes sont nécessaires pour la validation du projet :

- **Déterminer le projet pastoral** : Quelle est la finalité des travaux (salle paroissiale, habitation d'un prêtre, etc...) ? Les travaux envisagés s'inscrivent normalement dans le cadre du projet pastoral de la paroisse.
- **Consulter le Conseil paroissial des affaires économiques** sur le bien-fondé des travaux et sur le plan de financement. Le compte-rendu écrit de la séance du CPAE doit porter mention de l'accord du CPAE.
- **Faire établir deux devis** (au moins).
- **Envoyer à l'économiste diocésain une présentation des trois étapes indiquées ci-dessus.** L'économiste diocésain prend l'avis de la « Commission immobilière et des travaux » avant de signer l'accord pour travaux ou bien demander une étude complémentaire.

### **Commentaires**

La « Commission immobilière et des travaux » fera le point paroisse par paroisse, et donc avec chaque curé, pour établir un plan de travail.

Les travaux à réaliser doivent tenir compte des audits d'accessibilités qui peuvent concerner votre paroisse, de telle manière que vos travaux restent bien dans les normes.

Le détail des travaux soumis aux ERP Accessibilités ainsi que le montant prévisionnel des travaux concernant votre paroisse, vous seront transmis prochainement, de même que le montant des frais de l'audit. Comme nous vous l'avons déjà indiqué, le montant des frais de l'audit sera au prorata du nombre de biens par paroisse.

Nous vous remercions de votre compréhension et nous vous assurons de notre disponibilité.

Veillez agréer, cher Père, chers amis, l'expression de nos sincères salutations.

Pour la Commission immobilière et des travaux



M. Jean Biget